

**Bureau du 4 février 2008**

**Décision n° B-2008-5936**

objet : **Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation du programme d'actions 2008**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2007-2009 de l'agglomération lyonnaise, la convention-cadre 2007-2009 de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la commune de Feyzin, approuvée par délibération du Conseil du 10 septembre 2007, a fixé les objectifs prioritaires à atteindre, à savoir :

- améliorer la gestion du cadre de vie par un renforcement de la gestion courante en visant une cohérence d'ensemble et par l'appui aux copropriétés dégradées en complément de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) en cours,

- favoriser un bon fonctionnement social par le renforcement du suivi et de l'accompagnement social des publics et par le développement d'échanges entre les habitants et leur implication dans la vie de quartier,

- affirmer la nécessité d'une démarche partenariale dans un souci de cohérence globale du dispositif GSUP et d'efficacité des interventions grâce à une structuration des modalités de partenariat et à la poursuite des instances et outils permettant de partager un diagnostic, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de la convention GSUP.

La programmation de GSUP 2008 s'inscrit pleinement dans la convention-cadre 2007-2009. Le coût global des opérations définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2008 est estimé à 148 259 € TTC, avec un engagement pour la Communauté urbaine de 47 900 € nets de taxes. Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2008, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires, est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve :**

a) - le programme de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la commune de Feyzin pour l'année 2008 tel que présenté en annexe,

b) - le versement de la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 47 900 € nets de taxes aux différents bénéficiaires.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer les conventions arrêtant les modalités de participations financières entre les différents partenaires pour les opérations engageant la Communauté urbaine.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - comptes 657 370 et 657 340 - fonction 824 - opération n° 0452.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,